



Vereinigung der
Kunsthistorikerinnen
und Kunsthistoriker
in der Schweiz

Association suisse
des historiennes
et historiens
de l'art

Associazione
svizzera delle
storiche e degli
storici dell'arte

PROGRAMME DE MENTORAT DE L'ASHHA

RÈGLEMENT

Par son programme de mentorat, l'ASHHA entend offrir un instrument à destination de la relève, en soutenant les jeunes historiennes et historiens de l'art dans leur orientation, en les aidant à développer leurs réseaux et en leur permettant de discuter les questions touchant à leur carrière. Des professionnel·le·s chevronné·e·s, issu·e·s de tous les domaines, seront mis·e·s en contact avec des étudiant·e·s, de jeunes diplômé·e·s et des personnes qui reprennent une activité professionnelle afin d'échanger personnellement pendant un an. Les personnes intéressées par un mentorat peuvent postuler en mars/avril en soumettant une lettre de motivation et un formulaire d'inscription. Les candidat·e·s retenu·e·s parmi les candidatures sont mis en relation avec un·e mentor en juin/juillet. Pour la constitution des binômes, des régions linguistiques différentes sont privilégiées. Les tandems sont accompagnés sur le plan administratif et organisationnel par la direction du projet. Attention : le mentorat n'est pas un service de placement !

Critères de candidature en tant que mentoré·e·s

- Le programme est destiné aux étudiant·e·s en histoire de l'art en dernière année de bachelor, en cours de master ou fraîchement diplômé·e·s ainsi qu'aux personnes qui reprennent une activité professionnelle.
- La participation au programme est réservée aux membres de l'ASHHA ainsi qu'aux personnes ayant déposé une demande d'adhésion.
- Le programme de mentorat est ouvert aux personnes ayant leur lieu de résidence ou leur lieu de travail en Suisse.
- Envoi d'une lettre de motivation pertinente (motivation, objectifs, attentes sur 1 page A4 maximum, 2'000 signes) ainsi que du formulaire d'inscription dans les délais.
- C'est aux mentoré·e·s qu'il incombe d'entretenir les contacts pendant toute la durée du mentorat. Si le contact n'est pas établi après 6 semaines, le mentorat sera annulé. Il n'y a pas de nouvelle attribution pour ces mentoré·e·s.
- Les mentoré·e·s doivent se montrer flexibles et mobiles.
- Les mentoré·e·s participent au Mid-Term Event le 4 mars 2027.
- Au terme du mentorat, les mentoré·e·s remplissent un formulaire d'évaluation.

Conditions de participation en tant que mentors

- Les mentors sont, si possible, membres de l'ASHHA.
- Elles/Ils jouissent d'au moins cinq années d'expérience professionnelle.
- Elles/Ils sont à l'aise dans la transmission des connaissances et le dialogue avec des jeunes en début de carrière, ou avec des personnes renouant avec le domaine.
- Elles/Ils disposent d'un temps suffisant pour quatre rencontres durant l'année universitaire et pour des contacts plus brefs par téléphone, courrier électronique ou vidéoconférence.
- À mi-parcours, le 4 mars 2027, les mentors participent, dans la mesure du possible, à une manifestation Mid-Term Event.



Vereinigung der
Kunsthistorikerinnen
und Kunsthistoriker
in der Schweiz

Association suisse
des historiennes
et historiens
de l'art

Associazione
svizzera delle
storiche e degli
storici dell'arte

Déroulement

- Candidature des mentoré·e·s : à partir de mars et jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard à mentoring@vkks.ch (formulaire de candidature sur le site web de l'ASHHA).
- Au plus tard fin mai, les candidat·e·s reçoivent les réponses d'acceptation/de refus.
- En juin/juillet, constitution des tandems entre les mentoré·e·s et les mentors ; début des mentorats individuels.
- Les mentors et les mentoré·e·s fixent ensemble les modalités du mentorat dans une convention de mentorat.
- Les mentoré·e·s et les mentors conviennent de quatre rendez-vous pour des entretiens de mentoring individuels ; il est convenu que les mentoré·e·s se déplacent vers le lieu de travail de leur mentor pour ces entretiens. Entre deux entretiens, elles/ils ont la possibilité de les contacter par courrier électronique, téléphone ou vidéoconférence.
- À mi-parcours, le 4 mars 2027, les participant·e·s du programme de mentorat participeront à une manifestation d'échange thématique et personnelle.
- En cas de désaccord ou de non-respect de la convention, il faut en informer la direction de projet immédiatement.

Fin du mentorat

- Fin officielle du programme de mentorat : 30 juin 2027.
- Les mentoré·e·s remplissent le formulaire d'évaluation de manière pertinente et l'envoient à l'adresse mentoring@vkks.ch avant la fin du mois de juin.
- Au terme du mentorat complet, les mentoré·e·s reçoivent un certificat de participation de la part de la direction du projet, les mentors s'ils le demandent. Condition : avoir signé la convention de mentorat, avoir participé à l'événement de mi-parcours et avoir rempli le formulaire d'évaluation de manière pertinente.

Interruption

Le mentorat peut être interrompu avant sa fin sur accord mutuel. La direction de projet doit en être informée.

Confidentialité

En signant la convention de mentorat, mentors et mentoré·e·s s'engagent à traiter toutes les informations et données échangées dans le cadre du mentorat de manière confidentielle.

Si vous avez des questions, veuillez contacter
Annette Schindler, Directrice du projet du mentorat : mentoring@vkks.ch.